



**PRÉFET
DE TARN-ET-GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**ACADÉMIE
DE TOULOUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Tarn-et-Garonne

Affaire suivie par :
Sandrine CAMPEDEL

Tél : 05 67 76 59 42
Mél : sandrine.campedel@ac-toulouse.fr

12, avenue Charles de Gaulle
82017 MONTAUBAN



**Procès verbal
Collège Départemental Consultatif FDVA 2
Tarn et Garonne**

15 décembre 2023, 10h45, salle Jean Moulin, Préfecture

Présents :

- Mme Edwige DARRACQ, Secrétaire générale de la préfecture de Tarn et garonne
- Mme Dominique SARDEING, Vice-présidente Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne
- Mme Fabienne PERN-SAVIGNAC, Maire de Montricoux
- M. Michel LACOTTE, Président Tarn-et-Garonne Bénévolat
- Mme Sandrine CAMPEDEL, SDJES 82

Excusés :

- M. Vincent ROBERTI, Préfet de Tarn-et-Garonne
- Mme Valérie RABAULT, députée 1ère circonscription
- Mme Marine HAMELET, députée 2ème circonscription
- M. François BONHOMME, sénateur
- M. Pierre-Antoine LEVI, sénateur
- M. Gérard CRAIS, Maire d'Auty
- M. Alain ICHES, Maire de Parisot
- M. Emmanuel FAUVEL, chef du SDJES 82
- Mme Martine BOEHLER, Fédération des acteurs de la solidarité
- M. André GUINVARCH, Président de l'Union Régionale des Associations Familiales
- M. Jérôme MALAVELLE, Secrétaire Général Ligue de l'Enseignement

10h30 - Conformément à l'article R133-10 du Code des relations entre le public et l'administration et à l'information envoyée à l'ensemble des membres, le Collège est reconvoqué à 10h45 sans condition de quorum.

10h45 – Ouverture de la séance par Mme la Secrétaire générale



PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

Liberté
Égalité
Fraternité



ACADÉMIE DE TOULOUSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Tarn-et-Garonne

- **Présentation de la note régionale 2024**

La note régionale (critères d'éligibilité et priorités régionales) a été présentée et n'appelle pas de remarque.

- **Calendrier campagne 2024**

- Il est proposé de diffuser largement l'appel à projet dès que la note régionale sera publiée en s'appuyant sur l'association des maires et l'association des maires ruraux et sur le site internet des services de l'Etat;

→ *Dans un souci d'équité entre les départements, la DRAJES ne souhaite pas que l'appel à projet soit communiqué avant.*

Le calendrier de la campagne 2024 se déroulera comme suit:

- Le dépôt des dossiers par voie dématérialisée du 2 janvier au 27 février 2024 ;
- Réunion du collège départemental consultatif le 17 mai 2024 ;
- Commission Régionale Consultative le 13 juin 2024.

- **Echanges et définition des priorités départementales**

Dans un souci de simplification, les priorités départementales ne sont plus annexées mais intégrées à la note régionale. Un seul document rassemble donc toutes les informations utiles aux associations (éligibilité, priorités, procédure, contacts...).

La Drajes précise que : « les priorités départementales, non obligatoires, ne doivent pas venir en contradiction avec les priorités régionales et autres éléments de la note, préalablement validés par les services de l'Etat en novembre 2023 ».

→ **Priorité départementale adoptée à l'unanimité:**

En complément des priorités régionales, une priorité forte sera donnée aux projets qui facilitent **la mobilité de l'ensemble des tarn-et-garonnais** en milieu rural ;

Par ailleurs, une attention particulière sera portée à la diversité géographique et sectorielle des dossiers retenus.

- **Point d'actualité: Guid'Asso**

L'état des lieux des acteurs de l'appui aux associations a recueilli 20 réponses dans notre département. Ces répondants seront réunis pour un 1er regroupement le 9 janvier prochain.

Le 1er Comité Stratégique Guid'Asso se formera pour accompagner la campagne d'attribution de la marque "Guid'Asso" qui se déroulera tout au long de l'année 2024.



**PRÉFET
DE TARN-ET-GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**ACADÉMIE
DE TOULOUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Tarn-et-Garonne

- **Questions diverses**

La volonté de soutien aux plus petites associations est réaffirmée par les membres du Collège.

La question de la simplification de la procédure de dépôt sur Le Compte Asso est abordée: les irritants de l'application sont connus et systématiquement remontés en Région.

Une question est soulevée: l'Association des Maires de France est-elle éligible au titre du FDVA?

→ *Pour être éligibles au FDVA, les associations doivent respecter les critères du tronc commun d'agrément dont celui de répondre à un objet d'intérêt général : elles doivent être ouvertes à tous et répondre à un besoin collectif.*

L'Association des Maires de France, n'étant pas ouverte à tous, ne peut pas élargir au titre du FDVA.

Remerciements.

Fin de séance à 11h20

En bleu: les ajouts post Collège.